

# Il faut payer des impôts, mais pas plus qu'il ne faut

**I**l faut payer des impôts, mais pas plus que nécessaire, c'est le credo défendu par Bernard Jahrman, expert-comptable diplômé. Auteur de chroniques dans *La Côte*, où il répond aux questions des lecteurs sur la fiscalité, il animait une récente conférence à l'Université de Lausanne, devant un public de clients et de professionnels divers; juristes, banquiers et assureurs. Son message prend tout son sens tandis que l'arrivée, dans les boîtes à lettres, des déclarations d'impôt, génère pleurs et grincements de dents... De fait, selon Bernard Jahrman, tout contribuable peut alléger sa facture fiscale, sous réserve d'être informé. *Notre priorité, c'est le conseil fiscal. A l'exception des organes de révision, extrêmement réglementés, n'importe qui peut créer une fiduciaire. Résultat, les clients sont souvent mal orientés par des gens insuffisamment compétents*, déplore Bernard Jahrman, directeur d'une société fondée il y a un an à Lausanne.

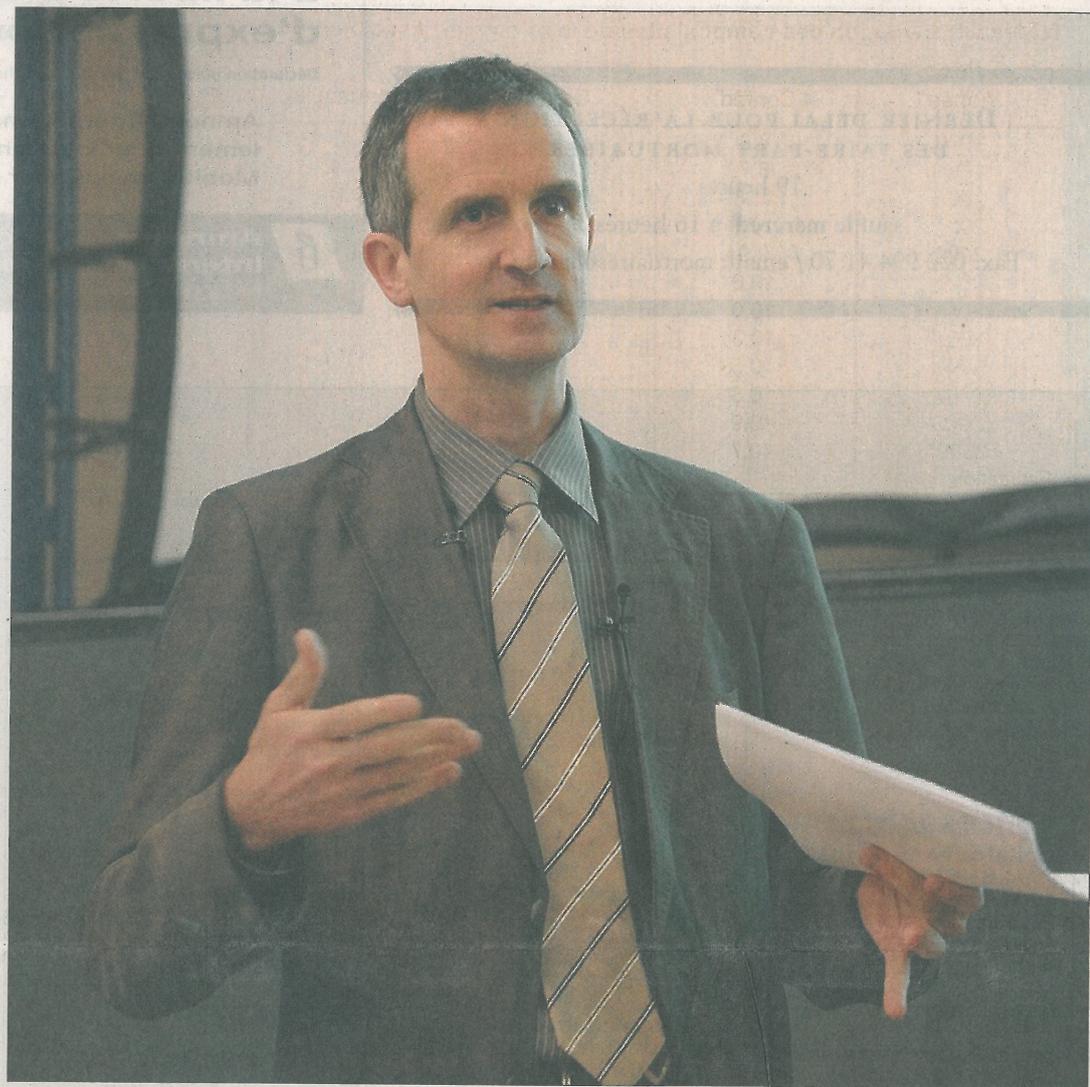
D'où l'enjeu de la problématique dans un univers complexe et en constante mutation. Exemples à l'appui.

## Planifier ses impôts à l'avance, c'est souhaitable!

Fédérale ou cantonale, la législation enregistre ainsi l'entrée en vigueur, au début de cette année, d'une série de dispositions, se traduisant par de nouvelles possibilités de déductions.

Les versements faits à des partis politiques jusqu'à hauteur de 10 000 francs peuvent désormais être exonérés d'impôt. Une innovation qui vise, en substance, à harmoniser les règles et la pratique en vigueur dans un domaine auparavant de la compétence exclusive des cantons.

D'autres réductions potentielles sont liées à l'extension, au domaine de l'impôt fédéral direct, de règles cantonales prévoyant la taxation séparée des bénéficiaires lors de liquida-



Expert-comptable diplômé, directeur d'une fiduciaire et juge au Tribunal cantonal pour les affaires fiscales, Bernard Jahrman, ici lors de sa conférence à l'Université de Lausanne, dispense régulièrement ses conseils aux lecteurs de *La Côte*. Muriel Antille, *La Région*

tions d'entreprises. Conditions requises pour en bénéficier: cessation définitive d'activité et âge minimum de 55 ans, voire invalidité, rendant impossible la poursuite du travail.

Attention, toutefois, *on ne peut bénéficier qu'une seule fois de ce genre de cadeau*, précise le spécialiste. Bernard Jahrman insiste, par ailleurs, sur la nécessité de mettre en œuvre une planification fiscale.

*Dans les faits, c'est souvent le parent pauvre, on n'y pense pas ou bien trop tard. On la fait mal et on prend des risques. Chaque contribuable a intérêt, à des degrés plus ou moins élevés, à une planification de sa charge fiscale, y compris, contrairement à ce que l'on croit généralement, les salariés.*

Ceux-ci y arriveront en premier lieu par le biais d'une

gestion adéquate de la prévoyance sociale (conclusion d'un troisième pilier et rachat, d'un deuxième pilier, *Ndlr*). Présupposant l'existence d'éléments de fortune, l'acquisition d'un bien immobilier exigera, en revanche, d'être attentif quant au choix d'un lieu, en fonction de critères tels le taux d'imposition, voire l'existence ou non de droits sur les successions. *Si vous êtes propriétaire d'un chalet en Valais, il n'est pas indifférent de savoir que ce canton n'a pas d'impôt sur les donations pour les descendants en ligne directe.*

Bernard Jahrman conclut enfin sur ces ultimes maxims: *comme Ulysse, il ne faut pas écouter le chant des sirènes ou de n'importe qui. La situation fiscale du copain ou du voisin n'est pas la même que la vôtre et surtout il vaut mieux*

*prévenir que guérir, sous peine de payer le prix fort.*

MARTINE ROCHAT

[martine.rochat@lacote.ch](mailto:martine.rochat@lacote.ch)

## Du Léman à la Volga

**B**ernard Jahrman proposera d'ici peu ses conseils en matière de fiscalité dans la langue de Tolstoï. Les contacts noués avec des entreprises russes présentes dans la région l'ont incité à ajouter ce volet à ses services. L'accueil de ces nouveaux clients passe par la création d'un site internet et l'engagement de collaborateurs russophones. Bernard Jahrman suit, lui-même, des cours de russe.